



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HUILE DE CHAINES TRONCONNEUSES

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Utilisations contre indiquées Non disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS  
Adresse Rue du 11 Novembre  
87380  
MEUZAC  
Téléphone +33 555 09 97 03  
Fax +33 555 09 95 80  
Email de contact contact@minerva-oil.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements**  
Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger  
Mention d'avertissement  
Mentions de danger (H)  
Éléments d'étiquetage additionnels  
Conseils de prudence – Prévention  
Conseils de prudence – Intervention  
Conseils de prudence – Stockage  
Conseils de prudence – Élimination

### 2.3. Autres dangers

Non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration
-----	-----	----------------	--------------------------



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

		spécifiques
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic N°CAS: 64742-65-0 N°EC: 265-169-7 N°IDX: 649-474-00-6	C ≤ 90%	
1-Propene, 2-methyl-, homopolymer N°CAS: 9003-27-4 N°EC: N°IDX:	C ≤ 1%	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas d'information

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information
Effets	Pas d'information

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Pas d'information
Odeur	Pas d'information
Seuil d'odeur	Pas d'information
pH	-
Point de fusion / congélation	Pas d'information
Point d'ébullition	> 300 °C
Point éclair	> 150 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information
Inflammabilité	Pas d'information
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Pression de vapeur	Pas d'information
Densité de vapeur	Pas d'information
Densité relative	Pas d'information
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information
Log Kow	Pas d'information
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information
Température de décomposition	Pas d'information
Viscosité	100 à 320 mm <sup>2</sup> .s-1 selon grade ISO
Propriétés explosives	Pas d'information
Propriétés comburantes	Pas d'information

### 9.2. Autres informations

Viscosité cinématique pas d'information

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'information

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

### 10.6. Produits de décomposition dangereux



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'information
Corrosion cutanée	Pas d'information
Lésions oculaires	Pas d'information
Sensibilisation	Pas d'information
Mutagenicité des cellules germinales	Pas d'information
Cancérogénicité	Pas d'information
Toxique pour la reproduction	Pas d'information
Toxicité spécifique unique	Pas d'information
Toxicité spécifique répétée	Pas d'information
Danger par aspiration	Pas d'information
Autres informations	Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

## SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non disponible
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales
- 13.2. Codes déchet  
Pas d'information

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex II (prohibitions)



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

Substance	CAS	EC
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	265-169-7

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : CMR (prohibitions)

Substance	CAS	EC
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	265-169-7

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	265-169-7

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

## SECTION 16: Autres informations

#### 16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 23/07/13  
Date de révision : 08/01/16  
Indications sur les changements: Pas d'information

#### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.  
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
COV : Composés Organiques Volatils  
DSD: Directive sur les substances dangereuses  
DPD: Directive Préparation Dangereuses  
N° EC: Numéro Commission européenne  
EPI : Equipements de Protection Individuelle  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques  
N°ONU: Nombre des Nations Unies  
UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques  
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

#### 16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### 16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) : Non applicable  
Mentions de danger (H): Non applicable

#### 16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas d'information



# Fiche de Données de Sécurité

## HUILE DE CHAINES

### TRONCONNEUSES

Version : 1  
Date de  
version : 08/01/16

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.